

Séance du Conseil du
2 août 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 2 août 2021 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Évelyne Gallet, Pauline Joncas et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière est également présente.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 21 juillet 2021;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Affaires nouvelles :**
 - a) Avis de motion, règlement régissant l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiels;
 - b) Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures;
 - c) Ratification de l'engagement de deux préposés aux travaux publics.
- 7. Affaires commencées :**
 - a) Règlement 2021-09, modification du règlement 2021-06, décrétant une dépense et un emprunt de 7 500 000 \$ pour des travaux de réfection des conduites sur les rues du Manoir Ouest, Caron, Coteau, Ormes et la route du Souvenir;
 - b) Autorisation de signature, emprunt temporaire règlement d'emprunt 2020-05, TECQ 2019-2023 d'un montant de 1 425 000 \$;
 - c) Autorisation de signature, emprunt temporaire règlement d'emprunt 2021-06, travaux réfection conduites sur les rues du Manoir Ouest, Caron, Coteau et Ormes et la route du Souvenir pour un montant de 7 500 000 \$;
 - d) Règlement 2021-10 concernant les animaux.
- 8. Informations générales;**
- 9. Période de questions écrites et verbales;**
- 10. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège # 3
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Évelyne Gallet, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

2021-08-01

Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2021-08-02

Adoption du procès-verbal

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 21 juillet 2021

Il est proposé par la conseillère Évelyne Gallet, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et extraordinaire du 21 juillet 2021, après avoir été lus par chacun des conseillers, soient acceptés. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2021-08-03

Ratification des comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2100155 au numéro C2100192, les paiements Accès D pour le numéro L2100080 au numéro L2100091, les dépôts directs du numéro P2100255 au numéro P2100308 pour la somme de 430 142,04 \$ et les salaires pour une somme de 79 833,56 \$ totalisant ainsi 509 975,60 \$.

6. Affaires nouvelles :

Avis de motion règlement compteurs immeubles non résidentiels

- a) **Avis de motion, règlement régissant l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiels**

RÈGLEMENT RÉGISSANT L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU EN VUE DE MESURER LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS

Je, soussigné, Pierre Martineau, conseiller de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement régissant l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiels, et ce, avec dispense de lecture.

Note au procès-verbal :

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

2021-08-04

Résolution projet Programme soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures

- b) **Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise la présentation du projet de module de jeux au ministère de l'Éducation dans le cadre

du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace désigne M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2021-08-05

Ratification embauches
Frédéric Lord et Joël
Lemay

c) Ratification de l'engagement de deux préposés aux travaux publics

CONSIDÉRANT QU' une offre d'emploi pour un poste de préposé aux travaux publics saisonnier a été affichée à l'interne pendant une période de 5 jours et qu'aucune candidature n'a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quelques candidatures de l'externe pour ce poste et des entrevues ont été passées;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues, le poste de préposé à temps plein annuel aux travaux publics est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des candidatures intéressantes pour combler les deux postes;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de l'interne n'était pas intéressé à postuler sur le poste à temps plein annuel, nous n'avons pas réaffiché à l'interne avec l'accord des représentantes syndicales;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De ratifier l'engagement de M. Frédéric Lord comme préposé à temps plein annuel aux travaux publics. L'entrée en fonction à ce poste est effective depuis le 18 juin 2021.

De ratifier l'engagement de M. Joël Lemay comme préposé saisonnier aux travaux publics. L'entrée en fonction à ce poste est effective depuis le 22 juin 2021.

Les conditions de travail sont celles contenues dans la convention collective en vigueur et s'appliqueront à partir des dates respectives de chacun.

7. Affaires commencées :

2021-08-06

Règlement 2021-09
modification terme
règlement 2021-06

- a) **Règlement 2021-09, modification du règlement 2021-06, décrétant une dépense et un emprunt de 7 500 000 \$ pour des travaux de réfection des conduites sur les rues du Manoir Ouest, Caron, Coteau, Ormes et la route du Souvenir**

RÈGLEMENT 2021-09

RÈGLEMENT 2021-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-06 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 500 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES SUR LES RUES DU MANOIR OUEST, CARON, COTEAU, ORMES ET LA ROUTE DU SOUVENIR

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2021-06 décrétant une dépense et un emprunt de 7 500 000 \$ pour des travaux de réfection des conduites sur les rues du Manoir Ouest, Caron, Coteau, Ormes et sur la route du Souvenir a été adoptée par la Municipalité le 19 avril 2021;

ATTENDU QUE selon les soumissions reçus et de l'évaluation du pourcentage par tronçons de la subvention dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure d'eau (FIMEAU), le Conseil désire modifier le terme de l'emprunt afin de l'ajuster à la durée de vie utile des infrastructures;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 21 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

1. L'article 2 du règlement 2021-06 est modifié de la façon suivante :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 7 500 000 \$ sur une période de **30** ans.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, ce 2^e jour d'août 2021.

Sophie Boucher
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Jocelyne Caron
MAIRESSE

2021-08-07

Emprunt temporaire
2020-05 1 425 000 \$

- b) Autorisation de signature, emprunt temporaire règlement d'emprunt 2020-05, TECQ 2019-2023 d'un montant de 1 425 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a reçu l'autorisation du MAMH pour le règlement d'emprunt 2020-05;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt permanent sera valable lorsque le projet sera complété;

CONSIDÉRANT QUE pour payer les fournisseurs, nous devons contracter un emprunt temporaire auprès de notre institution financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace contracte avec la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny un emprunt temporaire à crédit variable de l'ordre de 1 425 000 \$ pour le financement du règlement d'emprunt 2020-05.

D'autoriser M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

2021-08-08

Emprunt temporaire
2021-06 7 500 000 \$

- c) Autorisation de signature, emprunt temporaire règlement d'emprunt 2021-06, travaux réfection conduites sur les rues du Manoir Ouest, Caron, et Ormes et route du Souvenir pour un montant de 7 500 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a reçu l'autorisation du MAMH pour le règlement d'emprunt 2021-06;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt permanent sera valable lorsque le projet sera complété;

CONSIDÉRANT QUE pour payer les fournisseurs, nous devons contracter un emprunt temporaire auprès de notre institution financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace contracte avec la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny un emprunt temporaire à crédit variable de l'ordre de 7 500 000 \$ pour le financement du règlement d'emprunt 2021-06.

D'autoriser M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

2021-08-09

d) **Règlement 2021-10 concernant les animaux**

Règlement 2021-10
animaux

RÈGLEMENT 2021-10

CONCERNANT LES ANIMAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a, notamment par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité, de nuisances et de salubrité;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* confie aux Municipalités locales l'application, sur son territoire, d'un règlement pris en application de cette loi;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 3 mars 2020, du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* dont l'application relève des Municipalités locales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le Règlement RM-389 et ses amendements et de le remplacer;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 7 juin 2021 et qu'un projet de règlement a alors été déposé lors de cette séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le règlement intitulé «**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RM-389 CONCERNANT LES ANIMAUX**» soit adopté.

Le règlement sera reproduit en entier dans le livre des règlements.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, ce 2^e jour d'août 2021.

Sophie Boucher
Directrice générale

Jocelyne Caron
Mairesse

Informations générales **8. Informations générales**

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

Période de questions écrites et verbales **9. Période de questions générales écrites et verbales**

M^{me} la mairesse demande à M^{me} Boucher si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. Cette dernière mentionne qu'il n'y en a pas eues. Une question a été posée au niveau du projet de terrain de pétanque. Le citoyen voulait valider si ce dernier serait prêt cette année. La réponse donnée par M. Daigle, a été affirmative puisque le projet est planifié cette année dans le calendrier du Service des loisirs.

2021-08-10

10. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, que la séance soit levée à 20 heures 15.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse